

# Conseil communautaire

## Séance du jeudi 7 avril 2022

### Appel nominal des conseillers communautaires

**Présents :** Monsieur Sébastien Leroux, madame Jeanne Guillouet, Madame Annick Macé, Monsieur Philippe Grandin, Madame Sophie Pichonnier, Madame Yvette Ruban, Monsieur Jean-Louis Pitel, Monsieur Sébastien Beaufrère, Monsieur Sylvain Gaudin, Monsieur Gérard Grandsire, Madame Nelly Greusard, Monsieur Michel Petit, Monsieur Xavier Le Menahes, Monsieur Jean Onfroy, Monsieur Jean-Claude Bignon, Monsieur Dominique Lemancel, Madame Katia Halluin, Monsieur Lucien Buat, Madame Christine Pommier, Madame Marie-Cécile Leperlier, Madame Marie-Françoise Frouel, Monsieur François Montambault, Madame Alix Dauger, Madame Véronique Delaunay, Monsieur Dominique Pichonnier, Monsieur Régis Duchesne, Madame Annette Martin, madame Isabelle Moiteaux, monsieur Joël Caron et monsieur Pierre Madeline.

**Excusés :** Denis Moreau, Philippe Mallard et Patrice Liénart.

**Pouvoirs :** Monsieur Denis Moreau à monsieur Pierre Madeline, monsieur Philippe Mallard à monsieur Sébastien Leroux, Monsieur Patrice Liénart à madame Alix Dauger.

### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe Grandin est nommé secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2022

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1. Session budgétaire

##### Rapporteur Mme Alix Dauger

M. Leroux entame la réunion en précisant le cadre contraint du budget pour l'exercice 2022, compte tenu des charges de fonctionnement, liées en partie à la crise sanitaire et aux capacités d'investissement réduites de la CDC. Il ajoute qu'à l'occasion d'une prochaine réunion, le cabinet Stratorial viendra présenter les conclusions de l'étude financière.

Monsieur Leroux accueille madame Caroline Bardin-Girard, conseillère aux décideurs locaux et la remercie de sa présence.

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission finances et personnel.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021 concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021 concernant le budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021 concernant le budget PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021 concernant le budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021 concernant le budget ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

*Pour l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs, Monsieur Sébastien LEROUX, Président, quitte momentanément la salle.*

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021– BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel, présente les résultats du compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 332 699,13 €
- Excédent d'investissement : 49 392,82 €

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2021 du budget principal tels qu'énoncés ci-dessus.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021– BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel, présente les résultats du compte administratif 2021 du budget PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 60 915,01 €
- Déficit d'investissement : 157 984,04 €

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2021 du budget PSLA tels qu'énoncés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021– BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel, présente les résultats du compte administratif 2021 du budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 23 696,53 €
- Excédent d'investissement : 101 807,92 €

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2021 du budget SPANC tels qu'énoncés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel, présente les résultats du compte administratif 2021 du budget photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 8 481,43 €
- Déficit d'investissement : - 207,00 €

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2021 du budget Photovoltaïque tels qu'énoncés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021– BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel, présente les résultats du compte administratif 2021 du budget ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Section de fonctionnement : Néant
- Déficit d'investissement : - 79 171,44 €

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2021 du budget ZAE Fromentel tels qu'énoncés ci-dessus.

Suite à l'examen des rapports d'approbation des comptes administratifs 2021, il est demandé à monsieur Sébastien LEROUX, Président, de rejoindre la salle pour reprendre le cours de la séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2021, pour le budget principal 2022.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	40 796,03 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	291 903,10 €
<b>soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>332 699,13 €</b>
- un excédent d'investissement de l'exercice de	26 763,22 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	22 629,60 €
<b>soit un excédent d'investissement de</b>	<b>49 392,82 €</b>
<b>Restes à réaliser Dépenses d'investissement</b>	<b>327 878,00 €</b>
<b>Restes à réaliser Recettes d'investissement</b>	<b>90 382,00 €</b>
- un déficit d'investissement « reste à réaliser » de	- 237 496,00 €
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>188 103,18 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - excédent d'investissement reporté	:	49 392,82 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	:	188 103,18 €
- Art. 002 - excédent de fonctionnement	:	144 595,95 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2021, pour le budget PSLA 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	60 915,01 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	0 €
<b>soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>60 915,01 €</b>
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 52 672,25 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 105 311,79 €
<b>soit un déficit d'investissement de</b>	<b>- 157 984,04 €</b>
<b>Restes à réaliser Dépenses d'investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>Restes à réaliser Recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>157 984,04 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit investissement reporté	:	- 157 984,04 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	:	60 915,01 €

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2021, pour le budget SPANC 2022.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de l'exercice de	- 21 270,78 €
- un excédent d'exploitation antérieur reporté de	44 967,31 €
<b>soit un excédent d'exploitation cumulé de</b>	<b>23 696,53 €</b>
- un excédent d'investissement de l'exercice de	93 845,18 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	7 962,74 €
<b>soit un excédent d'investissement de</b>	<b>101 807,92 €</b>
<b>Restes à réaliser Dépenses d'investissement</b>	<b>186 086,00 €</b>
<b>Restes à réaliser Recettes d'investissement</b>	<b>99 000,00 €</b>

- un déficit d'investissement « reste à réaliser » - 87 086,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art 001 – excédent d'investissement reporté	101 807,92 €
- Art. 002 – excédent de fonctionnement reporté	23 696,53 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2021, pour le budget Photovoltaïque 2022.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	1 419,09 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	7 062,34 €

**soit un excédent de fonctionnement cumulé de** 8 481,43 €

- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 47,97 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 159,03 €

**soit un déficit d'investissement de** - 207,00 €

**Restes à réaliser Dépenses d'investissement** 0

**Restes à réaliser Recettes d'investissement** 0

**soit un besoin de financement de** 207,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit d'investissement reporté	:	- 207,00 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	:	207,00 €
- Art. 002 - excédent de fonctionnement	:	8 274,43 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)**

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2021, pour le budget ZAE Fromentel 2022.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	0 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	0 €
<b>soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>0 €</b>
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 916,44 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 78 255,00 €
<b>soit un déficit d'investissement de</b>	<b>- 79 171,44 €</b>
<b>Restes à réaliser Dépenses d'investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>Restes à réaliser Recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit d'investissement reporté : - 79 171,44 €

#### TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 (rapporteur Sébastien LEROUX)

Le Budget Primitif 2022 vous sera présenté avec un produit attendu des taxes directes locales dont les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière.

La proposition des taux 2022 est donc la suivante :

<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit Attendu</u>	
Taxe Foncière sur Prop.Bâties	4 202 000	10,48 %	440 370
Taxe Fonc.sur Propr.non Bâties	1 563 000	16,24 %	253 831
Cotisation Foncière des Entreprises	684 600	8,60 %	58 876
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	45 800	18,06 %	8 271
	-----		-----
Total	6 495 400 €		761 348 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide de voter les taux comme présentés ci-dessus.

## TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022 (rapporteur Sébastien LEROUX)

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Communauté de Communes doit voter un taux et non plus un produit attendu de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) en application de l'article 107 de la loi de finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le même taux pour toutes les communes à savoir 16,00%, pour l'année 2022, avec le produit attendu suivant :

Zones de Perception	Bases prévisionnelles	Produit Attendu en €	Taux
01 Zone 1 Taux Plein 1	663 413	106 146	16,00%
02 Zone 2 Taux Plein 1	3 317 816	530 850	16,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>3 981 229</b>	<b>636 996</b>	

## VOTE DES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET COTISATIONS 2022 (Rapporteur Mme Alix DAUGER)

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel, pour proposer la liste des subventions, participations et cotisations suivante :

Organismes	Dépenses 2021	Dep 2021		BP 2022
Agent Comptable du Collège (voyages)	700			700
Agent Comptable du Collège (canoë)	1000			1000
UNSS Association Sportive de Putanges	700			700
Association Foyer du Collège (jardin pédagogique)	200			200
APE Ecole de Bazoches	800			800
APE Ecole de Putanges	800			800
APE Ecole de Ste-Honorine la Guillaume	800			800
APE Ecole Sainte-Thérèse de Putanges	800			800
APE Ecole Saint Louis de Briouze	285			220
Association OTSI	5000			3000
Environnement et Vie en Pays de Briouze	100			100
Un autre Chemin pour apprendre	500			500
CPIE Collines Normandes	400			400
Association Suzi Handicap Animal	250			250
Chorale Accord	500			500
Les Bielles de Giel	500			500
Ecole de musique du Pays de Briouze	4131			2364
Compagnie Danse Water Melon Sugar	0			600
Ecole de danse de Briouze - Arabesque	800			500
Septembre Musical à Giel Courteilles	2000			2000

	<i>USP Omnisports</i>		200		200
<i>USP de Putanges</i>	<i>USP de Putanges Section Handball</i>	12050	3200	8490	2200
	<i>USP de Putanges Section Tennis</i>		3000		1050
	<i>USP Nautique</i>		2800		3240
	<i>USP Tennis de Table</i>		100		150
	<i>USP Judo</i>		2500		1650
	<i>Pétanque</i>		250		0
	<i>Club de foot de Putanges</i>		3600		4600
	<i>Club de foot de Briouze</i>	1700		1550	
	<i>Club Tennis de Briouze</i>	900		850	
	<i>Club Tennis de Table de Faverolles</i>	100		100	
	<i>USP Nautique (achat de canoës)</i>	3500		0	
	Activ'Orne	1200		1500	
	Association Violences Conjugales			250	
	<b>SOMME NON ATTRIBUEE AUX ASSOCIATIONS</b>			5926	
	<b>TOTAL (dont Festiv'art 2021)</b>	<b>47 316</b>		<b>40 000</b>	

#### ARTICLE 6281

TIERS	OBJET	Dépenses 2021	Propositions BP 2022
Ass des Maires de L'Orne	Cotisation	225,05	250,00
PETR Pays du Bocage	5 976 Hab x 1€	5 705,00	5 976,00
PETR (OCM)	5 976 Hab x 0,50€	2 893,50	2 988,00
Mission Locale	5 976 Hab x 0,80 €	4 814,40	4 781,00
Fédération VTT-FFC	Label Topo guides VTT	180,00	180,00
Orne Métropole	Cotisation	2 842,00	3 000,00
Initiative Orne OSE	Cotisation	-	617,00
AFAC Agroforesteries	Cotisation	55,00	55,00
	<b>TOTAL</b>	<b>16 714,95</b>	<b>17 847,00</b>

#### ARTICLE 65541

TIERS	OBJET	Dépenses 2021	Propositions BP 2022
SITCOM	Participation enlèvement OM	437 527,00	499 753,00
SIRTOM	Participation enlèvement OM	133 215,00	137 187,00
SYMOA	Participation 8 Communes	19 681,00	En attente
Synd. Rivières Orne Rouvre	Participation 6 Communes	5 142,68	5 400,00
SMICO	Participation	1 631,00	1 631,00
SIVOS Pays de Briouze	Participation	172 124,90	173 220,00
FF de Randonnée du Calvados	Participation édition guide	175,00	175,00
INHARI	Particip. Espaces Conseils Faire	2 516,00	2 516,00
	<b>TOTAL AFFECTE</b>		<b>819 882,00</b>

En attente		19 681,00
<b>TOTAL</b>	772 012,58	839 563,00

### ARTICLE 65548

TIERS	OBJET	Dépenses 2021	Propositions BP 2022
Ecole Privée Ste Thérèse	Participation frais scolarité (fonct)	71 908,00	78 426,00
Ecole Privée St Louis	Participation frais scolarité (fonct)	23 431,00	21 785,00
Ville de Flers	Frais scolarité	507,65	-
CDC Argentan	Frais scolarité	1 026,00	1 027,00
Ville de Falaise	Frais scolarité	865,00	-
CDC du Pays de Falaise	Participation Ecole de musique	1 632,00	2 000,00
	<b>TOTAL</b>	99 369,65	103 238,00

La participation pour l'école de Musique de Falaise est versée à l'article 65548 (1632 € en 2021) et 2000 € en 2022.

Les manifestations organisées par FESTIVART ne seront plus subventionnées par la CDC mais réglées sur factures.

Madame Ruban demande pourquoi la participation au SITCOM augmente dans une telle proportion. Madame Moiteaux souligne le départ de la CDC des Sources de l'Orne, la hausse continue de la TGAP et un impact du Covid sur la quantité des ordures collectées. Elle incite à veiller au respect des règles de tri. Monsieur Grandsire ajoute que la fréquentation en hausse des déchetteries provoque mécaniquement une augmentation des coûts et que la tendance se poursuivra dans les années à venir. Le SIRTOM risque, lui-aussi, de voir ses dépenses augmenter. De plus, l'enfouissement est plus taxé que l'incinération et, dans l'Orne, il n'existe pas d'incinérateur.

Monsieur Leroux complète en soulignant, qu'à l'échelle du département, les quantités de déchets collectés ne sont pas suffisantes pour rentabiliser un tel investissement.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président rappelle les objectifs de cette construction budgétaire :

- Tout d'abord maintenir nos efforts pour une optimisation de nos dépenses de fonctionnement. Dans cet esprit, nous poursuivrons toutes les actions qui concourent à la mutualisation de nos équipes et de nos moyens, en 2022, comme en 2021.
- Retrouver des marges de manœuvre pour porter les dossiers dont le territoire a besoin, inscrits au CRTE et qui peuvent trouver des inscriptions et des financements dans les contrats avec le Département, la Région à partir du moment où nous pouvons dégager un autofinancement et nous donner la capacité de porter, a minima, les 20 voire 30% requis pour les opérations structurantes : le pôle d'offres culturelles, le développement commercial et artisanal.
- Agir dans le cadre de nos compétences pour, par exemple, réaliser des investissements programmés dans nos écoles (sécurisation des accès et des cours lancée en 2022 et à poursuivre en 2023) ; mettre en conformité nos bâtiments (contrôles des installations électriques, du radon...) ; développer

notre politique à destinations des plus jeunes avec l'Etablissement de Services, par exemple et mener la réalisation de notre PLUI.

- Créer les conditions qui permettent à la CDC du Val d'Orne de mener son action de gestion quotidienne sur les compétences qui sont les siennes, mais aussi se doter d'une véritable gestion de projets pour préparer l'avenir de notre territoire commun.

Monsieur le Président donne la parole à madame DAUGER afin de présenter les éléments exposés à madame Bardin-Girard, conseillère aux décideurs locaux et validés par la commission réunie le 16 mars dernier. Comme le suggérait la commission et comme lors de la précédente session budgétaire, le budget sera voté au chapitre. Madame Dauger détaille le budget par politiques.

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2022.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	526 000,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	144 595,95
012 CHARGES DE PERSONNEL	820 000,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	49 420,05
014 ATTENUATION DE PRODUITS	177 799,00	70 PRODUITS DE SERVICE	117 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES	14 000,00	73 IMPOTS ET TAXES	2 232 379,00
023 VIRT A LA SECTION D'INVEST.	62 615,00	74 DOTATION, SUBVENTIONS	382 468,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	137 515,00	75 AUTRES PRODUITS GESTION	43 700,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 185 582,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	16 206,00		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 346,00		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 970 063,00</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 970 063,00</b>

#### INVESTISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

CHAP – INVESTISSEMENTS	PREVISIONS 2022
020 - DEPENSES IMPREVUES	14 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES	99 412,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>113 412,00</b>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	322 141,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 780,00
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS	20 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>418 921,00</b>

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	5 761,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	538 094,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	538 094,00
--	------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

CHAP – INVESTISSEMENTS	PREVISIONS 2022
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	49 392,82
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	137 515,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 562,00
16 – EMPRUNTS ET DETTES	4 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>29 562,00</b>
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	23 070,00
1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	188 103,18
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>211 173,18</b>
4582 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	47 836,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>475 479,00</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 615,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>538 094,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>538 094,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté au chapitre.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2022.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 200,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	23 696,53
012 CHARGES DE PERSONNEL	16 000,00	70 VENTE DE PRODUITS	45 000,47
65 CHARGES DE GESTIONS	1 000,00	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	0,00

66 CHARGES FINANCIERES	0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 497,00		
TOTAL SECTION	<b>68 697,00</b>	TOTAL SECTION	<b>68 697,00</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
020 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	001 EXCEDENT REPORTE	101 807,92
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 375,92		
45811 OPERATION COMPTE TIERS	366 087,00	45811 OPERATION COMPTE TIERS	359 655,00
TOTAL SECTION	<b>461 462,92</b>	TOTAL SECTION	<b>461 462,92</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe SPANC 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté au chapitre.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2022.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 400,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	0,00
023 VIRT A LA SECTION INVEST	67 000,00	042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 746,00
042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 057,00	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	6 554,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	69 265,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00		
TOTAL SECTION	<b>120 011,00</b>	TOTAL SECTION	<b>120 011,00</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	157 984,04	021 VIREMENT SECT FONCTIONNEMENT	67 000,00

<b>040</b> TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 746,00	<b>040</b> TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 057,00
<b>16</b> EMPRUNTS ET DETTES	35 736,96	<b>10</b> DOTATIONS FONDS DIVERS	64 195,00
<b>21</b> IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	<b>16</b> EMPRUNTS DETTES	132 215,00
TOTAL SECTION	<b>264 467,00</b>	TOTAL SECTION	<b>264 467,00</b>

Monsieur Grandsire demande le détail des travaux prévus. Monsieur Leroux précise qu'il s'agit de la mise à jour de la signalétique et les travaux nécessaire à l'accueil de la sage-femme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Vote le budget annexe PSLA 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté au chapitre.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE**

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2022.

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 500,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	8 274,43
<b>042</b> TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	1 968,00	70 VENTE DE PRODUITS	3 600,57
65 CHARGES DE GESTIONS	0,00	<b>042</b> TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	375,00
66 CHARGES FINANCIERES	433,00		0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 349,00		
TOTAL SECTION	<b>12 250,00</b>	TOTAL SECTION	<b>12 250,00</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>001</b> DEFICIT REPORTE	207,00	<b>021</b> VIREMENT SECT FONCTIONNEMENT	207,00
<b>040</b> TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	375,00	<b>040</b> TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 968,00
<b>16</b> EMPRUNTS ET DETTES	1 800,00	<b>10</b> DOTATIONS FONDS DIVERS	207,00
TOTAL SECTION	<b>2 382,00</b>	TOTAL SECTION	<b>2 382,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe Photovoltaïque 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté au chapitre.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE**

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2022.

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 602,00		
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	79 171,44	042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	84 773,44
TOTAL SECTION	<b>84 773,44</b>	TOTAL SECTION	<b>84 773,44</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	79 171,44	040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	79 171,44
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	84 773,44	16 EMPRUNTS DETTES	84 773,44
TOTAL SECTION	<b>163 944,88</b>	TOTAL SECTION	<b>163 944,88</b>

Monsieur Grandsire demande une précision sur l'entretien de la pompe de relevage située sur la zone. En réponse, monsieur Leroux lui précise que l'entretien a bien été payé en 2020, pour un montant de 916,44€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe ZAE Fromentel 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté au chapitre.

Monsieur Leroux remercie madame Bardin-Girard pour sa participation à cette session.

## **2. Prescription de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Putanges-Pont-Ecrepin (Rapporteur M. Leroux)**

Monsieur Leroux rappelle que la compétence en matière d'urbanisme appartient à la CDC, au titre de l'aménagement de l'espace. Si le PLUI a bien été prescrit, en octobre 2020, le projet de révision allégée du PLU de Putanges-Pont-Ecrepin ne l'avait pas été.

Monsieur Leroux précise l'obligation résultant des articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision allégée n°1 du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette démarche nécessite l'affichage, pendant un mois de la délibération, au siège de la CDC et à l'hôtel de ville de Putanges-le-Lac, une mesure de publicité dans un journal du département. Elle s'accompagnera d'une rubrique dédiée sur le site internet de la CDC et de la mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure.

Monsieur Leroux détaille le projet n°1 « à l'Orne du bois », sur la parcelle cadastrée n°94 (section A), actuellement classée en zone Agricole, qui consiste en la réalisation de cinq logements de type chaumières, pour 2 à 4 personnes.

Le projet n° 2 « écoparc du Lac », comporte l'installation de 12 à 14 cabanes en bois sur le lac et à hauteur d'arbres. Il prévoit également la réhabilitation d'une ruine de 60 m2 qui servira de bloc technique (sanitaires).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-1 et suivants, relatifs aux plans locaux d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants, relatifs à la concertation,

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Putanges-Pont-Ecrepin, approuvé par délibération du Conseil municipal le 19 novembre 2008,

Considérant qu'une révision allégée n°1 du PLU de la commune de Putanges-Pont-Ecrepin est nécessaire pour répondre aux objectifs suivants : permettre l'implantation de deux projets d'hébergements touristiques insolites dans le cadre du projet d'aménagement du lac de Rabodanges ;les secteurs concernés se trouvant actuellement en zone agricole et naturelle,

Que cette révision ne porte pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable,

Que le projet de révision allégée n°1 fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, avant d'être soumis à enquête publique,

Qu'il convient de prescrire la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Putanges-Pont-Ecrepin, d'approuver les objectifs exposés et les modalités suivantes de la concertation publique avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées qui doit être engagée :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dès l'approbation de la présente délibération sur le site internet de la Communauté de communes du Val d'Orne et dans un journal local diffusé dans le département de l'Orne,
- Création d'une rubrique relative à ladite révision allégée n°1 sur le site internet de la Communauté de communes du Val d'Orne,
- Mise à disposition, dans les locaux de la Communauté de communes du Val d'Orne, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public, accompagné d'un dossier du projet de révision, jusqu'au bilan de la phase de concertation, par le Conseil communautaire.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Précise que le projet de révision allégée n°1 du PLU de Putanges-Pont-Ecrepin fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées,
- ✓ Demande l'association des services de l'Etat, conformément à l'article L 132-10 du code de l'urbanisme,
- ✓ Sollicite de l'Etat, pour les dépenses liées à la révision allégée n°1 du PLU de Putanges-Pont-Ecrepin, une dotation conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme,
- ✓ Dit qu'à l'issue de la phase préalable de concertation, le bilan sera présenté devant le Conseil communautaire, pour examen, délibéré et le projet arrêté, avant d'être soumis à enquête publique,
- ✓ Précise que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme, affichée pendant un mois et que la mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

*(Madame Delaunay quitte la séance)*

**3. Plan Corps de Rue Simplifié (Rapporteur M. Petit)**

Monsieur Leroux cède la parole à Monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit présente l'obligation, née de l'article 7.1.7 de la loi du 1er juillet 2012, de mettre en place un fond de plan précis que les gestionnaires de réseaux utiliseront pour la transmission des données de localisation de leurs réseaux aux déclarants. Le fond de plan est établi et mis à jour par l'autorité locale compétente en conformité aux spécifications du standard Plan Corps de Rue simplifié (PCRS) établi et mis à jour par le Conseil national de l'information géographique (CNIG).

Par délibération du 21 juin 2018, le Te 61 s'est positionné comme autorité locale compétente pour la mise en place et la gestion du PCRS au niveau départemental, décision entérinée le 25 juin 2018 par la préfecture de l'Orne.

Le PCRS sera créé dans le cadre d'une coopération entre le Te 61, les collectivités de l'Orne volontaires et les gestionnaires de réseau. L'objectif de cette démarche est une mutualisation technique et financière de la réalisation de ce PCRS afin d'en diminuer le coût. La participation de la CDC à ce dispositif permettra à l'ensemble des communes membres d'en profiter, sans coût supplémentaire.

Il convient donc de passer une convention avec le Te 61, afin de lui confier l'élaboration du PCRS, la mise à disposition des données et sa mise à jour future.

Madame Pommier demande si les communes disposeront d'un dépliant sur ce sujet. Monsieur Petit souligne que la démarche lancée porte sur un outil numérique, si la démarche aboutit et que l'ensemble des collectivités de l'Orne se lance dans la démarche.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide de prendre acte de la situation exposée,
- ✓ D'accepter les termes de la présente convention annexée,
- ✓ D'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

#### **4. Convention de mise à disposition d'un agent dans le cadre de la mutualisation des services (Rapporteur Mme Dauger)**

Monsieur Leroux donne la parole à Madame Alix Dauger, Présidente de la commission finances et personnel. Madame Dauger rappelle que la commune de Putanges-le-Lac vient de recruter un responsable des services technique, dont la mission consiste à encadrer également les deux agents techniques de la CDC.

La convention qui sera préparée, sur le modèle de celle relative à la mise à disposition du Directeur général des services, permettra le remboursement d'une somme forfaitaire, chaque mois, afin de couvrir la charge salariale assumée seule par la commune.

S'agissant d'un personnel titulaire, le cadre réglementaire reste précis : délibération des deux collectivités sur le principe de cette mutualisation et signature de ladite convention. Pour ne pas trop accroître les dépenses de personnel, la répartition retenue est de 10%, soit environ 4 000€ annuels.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du responsable du service technique, au profit de la communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **5. Mise en place des astreintes au sein du service technique mutualisé (Rapporteur Mme Dauger)**

Monsieur Leroux donne la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission finances et personnel. Madame Dauger précise que les agents du service technique mutualisé seront bientôt soumis, par rotation, à des astreintes.

En effet, à l'occasion d'évènements climatiques (neige, inondation par exemple), de manifestations particulières (marché de Noël, élections) ou en cas d'accident, le décret n°2005-542 du 19 mai 2005, relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale, présente les moyens de mobiliser le personnel technique en dehors des horaires et jours habituels de travail.

Elle détaille qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile, ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Les agents percevront une indemnité forfaitaire et une rémunération pour les heures effectuées, dans le cadre d'une intervention. Le principe retenu est d'une astreinte sur 7 jours (semaine complète), pour des interventions urgentes, dans les bâtiments intercommunaux et communaux, sur la voie publique (mise en sécurité par exemple) et en cas de manifestation d'importance, sur le territoire de la CDC.

L'indemnité pour une semaine complète s'élève à 149,58€ par mois (hors charges) et les heures d'intervention sont compensées selon le barème des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (avec une majoration après 22h, le dimanche et jour férié).

Madame Dauger apporte l'information suivante : un des agents de la CDC est volontaire.

Monsieur Lemenahes apporte une précision sur le cumul des heures supplémentaires et le calcul des droits à congés pour les personnels concernés.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide de la mise en place des périodes d'astreintes, par semaine complète de 7 jours, pour les agents du service technique mutualisé, des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise territorial,
- ✓ Charge monsieur le Président, le directeur général par délégation et le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

**6. Devis de la commission Culture et sports (Rapporteur Mme Frouel)**

Monsieur Leroux précise que le point relatif aux buts de handball est retiré pour recueillir des éléments plus précis, puis il donne la parole à madame Frouel, Présidente de la commission Culture et sport.

Madame Frouel présente les devis proposés pour la réfection des peintures extérieures du gymnase et le filet pare-ballon du terrain de sport.

- Peintures extérieures du gymnase :

Entreprise	Prix	Classement
Leverrier	7 261,38€	1er
Jérémy Coulombe	8 691,78€	2nd

A noter que l'entreprise Leverrier, pour ce montant, procède au remplacement de deux vitrages endommagés.

- Filet pare-ballon du terrain de sport :

Entreprise	Prix	Classement
Baticlos (dont pose)	9 051,68€	2nd
Décathlon (fourniture)	2 500,00€	1er
Ypaysage (pose)	2 251,20€	

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président à signer les devis des entreprises Leverrier, Décathlon et Y paysage présentés ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**7. Orne Solidaire par l'Entrepreneariat (Rapporteur M. Leroux)**

Monsieur Leroux explique que la CDC participe déjà à cette association qui reprend un dispositif plus ancien baptisé « Orne initiative ».

Il s'agit ici d'examiner la proposition d'un dispositif de prêt d'honneur au taux nul, ouvert aux personnes à la recherche d'un emploi ou bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Le prêt est consenti à titre personnel, sans garantie et permet d'obtenir, pour le financement d'un projet, l'accès au crédit bancaire. Le prêt est compris entre 2 000 et 10 000€, par bénéficiaire. Son remboursement est échelonné sur une durée pouvant atteindre 60 mois, soit 5 ans.

La cotisation demandée par cette association est dix de centimes par habitant. Une subvention de 598€ est donc mise en délibéré, compte tenu de la population indiquée par la base de données du ministère de l'intérieur, soit 5 976, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide l'adhésion à l'association Orne Solidaire par l'Entrepreneuriat, pour une cotisation de 598€,
- ✓ Autorise monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**8. Résultat de la Commission d'appel d'offres (Rapporteur M. Leroux)**

Monsieur Leroux informe le Bureau communautaire de la décision de la CAO, réunie le 2 mars dernier pour examiner les offres relatives au PLUI.

A cet effet, monsieur Gatien, directeur adjoint de l'agence d'ingénierie du département de l'Orne, fut convié afin de présenter les offres proposées à l'analyse.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
Gilson	149 575,00€
Géostudio	234 805,00€
Cittanova	236 828,19€
Planis	291 992,77€
Auddice Urbanisme	331 150,00€

Après la purge de l'offre anormalement basse et la régularisation des offres, la CAO a décidé de retenir l'offre du Cabinet Gilson, mieux-disante pour un montant de 149 575€ hors taxe, soit 179 490€ toutes taxes comprises.

**9. Renégociation d'emprunt (Rapporteur Mme Dauger)**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission finances et personnel. Madame Dauger présente l'opportunité de soumettre l'examen de notre dette à un cabinet spécialisé, Combo Finance.

Ce dernier a fourni récemment un travail efficace auprès de la Communauté de communes du Pays de Falaise et propose une formule « au succès » qui permet de n'engager aucune dépense, pour la collectivité. Le cabinet se rémunère en effet sur les gains acquis, à l'occasion de la renégociation de la dette : la moitié de l'avantage obtenu pendant les deux premières années.

Aussi, une convention de prestation de services financiers est proposée dans le but d'étudier les solutions d'optimisation et de valoriser les contrats de prêts.

Monsieur Leroux complète en soulignant que la commission des Finances et le Bureau communautaire ont émis un avis favorable sur ce dossier.

## 10. Questions diverses

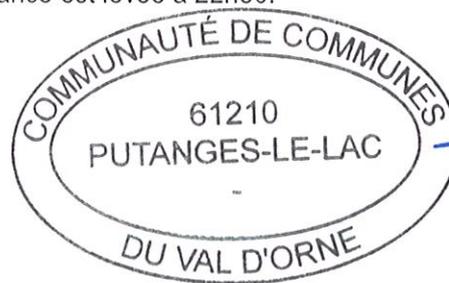
### **Information sur la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique**

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit quelques nouvelles règles dans le fonctionnement des assemblées délibérantes.

Ainsi, quant au fonctionnement desdites réunions, les conseillers municipaux non-membres du Conseil communautaires seront désormais destinataires d'une copie des convocations de l'assemblée et des comptes rendus de réunions.

De plus, la dématérialisation des convocations aux séances devient la règle, sauf demande expresse d'un ou plusieurs membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le Président,

  
Sébastien LEROUX